

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 20 mars 2017** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Claude Richer, conseiller
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller
Monsieur François Turcot, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017
- 1.5 Avril - Mois de la jonquille - Décret

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Rapport sur réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de document
- 2.2 Poste de: Directeur des communications et activités de promotion - Changement de titre pour: Adjoint au cabinet du maire et directeur des communications
- 2.3 Autorisation d'offre d'emploi - Poste cadre: Adjoint de direction
- 2.4 Postes: Technicien en génie civil et Technicien en informatique - Création de postes et échelles salariales - Approbation
- 2.5 Offre d'emploi #OE-01-2017 - Poste: Technicien en génie civil - Autorisation d'engagement

- 2.6 Offre d'emploi #OE-02-2017 - Poste: Technicien en informatique - Autorisation d'engagement

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Assemblée publique de consultation - Règlement #V467-69-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-7)
- 3.2 Adoption du second projet modifié - Règlement #V467-69-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-7)
- 3.3 Assemblée publique de consultation - Règlement #V467-70-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-4)
- 3.4 Adoption du second projet - Règlement #V467-70-17 modifiant le règlement de zonage #V467-07 et ses amendements (Modification zone MIX-4)
- 3.5 Avis de motion - Projet de règlement #V507-5-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial)
- 3.6 Adoption du projet - Règlement #V507-5-17 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales #V507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial)
- 3.7 Acquisition de voies ouvertes à la circulation publique - Lots 3 847 909 et 3 848 189 (Article 72 de la Loi sur les compétences municipales)
- 3.8 Installation de 2 bornes de recharge électrique - Décret de travaux
- 3.9 Adhésion au Circuit électrique et acquisition de bornes de recharge électrique - Ententes avec Hydro-Québec et le Ministre de l'énergie et des ressources naturelles - Autorisation de signatures

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Février 2017 - Activités financières

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC (Article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement) - Terrain situé sur la rue Roch-Lécuyer (Lots 5 592 057, 5 592 058 et 5 627 385) - Appui
- 5.2 Demande d'un certificat d'autorisation au MDDELCC (Articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement) - 400, boulevard Saint-Rémi - Appui

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Programme d'entretien des terrains de soccer - Année 2017 - Mandat à Multi-Surfaces F. Giguère Inc.
- 6.2 Fiesta des cultures 2017 - Contrat de location des kiosques - Mise à jour de la tarification - Approbation

- 6.3 Tarification de la programmation de loisir - Session printemps-été 2017 - Approbation
 - 6.4 Camp de jour - Été 2017 - Tarification - Approbation
 - 6.5 Camp de jour - Poste cadre contractuel saisonnier: Superviseur - Affectation de 2 étudiants déjà à l'emploi de la Ville
 - 6.6 Appel #AO-03-2017 - Fourniture de mobilier urbain - Centre communautaire - Parc dans le Secteur Les Jardins Saint-Rémi - Adjudication de contrat
 - 6.7 Contribution municipale – Inscription au soccer des enfants - Approbation
 - 6.8 Changement de locaux – Club Optimiste St-Rémi Inc. et Apprendre en cœur – Autorisation de signature de nouveaux baux
 - 6.9 Activités de loisir - Tarifs de résident pour les employés municipaux
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
- 7.1 Marché mobile La caravane des cultures - Autorisation
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Autorisation d'appel d'offres - Surveillance à temps plein - Travaux de réfection de chaussées, trottoirs et bordures
 - 9.2 Autorisation d'appel d'offres - Laboratoire - Travaux de réfection de chaussées, trottoirs et bordures
 - 9.3 Autorisation d'appel d'offres - Surveillance à temps plein - Travaux de réfection de la rue Poupart
 - 9.4 Autorisation d'appel d'offres - Laboratoire - Travaux de réfection de la rue Poupart
 - 9.5 Appel d'offres #AO-13-2015 - Entretien et tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs - Option de prolongation pour 2017 - Autorisation
 - 9.6 Appel d'offres #AO-14-2015 - Marquage de la chaussée - Option de prolongation pour 2017 - Autorisation
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Autorisation d'appel d'offres regroupé avec la municipalité de Saint-Michel - Acquisition d'outils de désincarcération
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**
- 11.1 Avis de motion - Projet de règlement autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

- 12.1 Demande de dérogation mineure - 29, rue Saint-Viateur (Lot 4 976 132) - Implantation d'une case de stationnement
- 12.2 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - 1497, rang Saint-Antoine (Lot 3 846 854) - Appui
- 12.3 Avis de motion - Projet de règlement amendant le règlement #V644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques (Désinfection UV)

13. CORRESPONDANCE

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. CONSEIL

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

17-03-0098

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en tenant compte:

- du retrait du point 2.2 intitulé *Poste de: Directeur des communications et activités de promotion - Changement de titre pour: Adjoint au cabinet du maire et directeur des communications;* et
- au point 2.5: du numéro d'offre d'emploi OE-01-2017 au lieu de AO-01-2017; et
- au point 2.6: du numéro d'offre d'emploi OE-02-2017 au lieu de AO-01-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Monette désire discuter du point 12.1 de l'ordre du jour. Il est invité par madame la mairesse à prendre la parole lorsqu'il y aura la présentation du sujet.

17-03-0099

1.4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0100

1.5. AVRIL - MOIS DE LA JONQUILLE - DÉCRET

ATTENDU qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

17-03-0101

2.1. RAPPORT SUR RÉQUISITIONS D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 28 février 2017 totalisant le montant de 109 253.70 \$.

17-03-0102

2.2. POSTE DE: DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION - CHANGEMENT DE TITRE POUR: ADJOINT AU CABINET DU MAIRE ET DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

Dossier retiré.

17-03-0103

2.3. AUTORISATION D'OFFRE D'EMPLOI - POSTE CADRE: ADJOINT DE DIRECTION

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'offre d'emploi pour un poste cadre *d'adjoint de direction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0104

2.4. POSTES: TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL ET TECHNICIEN EN INFORMATIQUE - CRÉATION DE POSTES ET ÉCHELLES SALARIALES - APPROBATION

ATTENDU qu'il y a lieu de créer des postes syndiqués de *technicien en génie civil* et *technicien en informatique* et d'approuver leur échelle salariale;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal autorise la création des postes de *technicien en génie civil* et *technicien en informatique* et approuve l'échelle salariale pour chacun des postes, annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0105

**2.5. OFFRE D'EMPLOI #OE-01-2017 - POSTE: TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL -
AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU la procédure d'offre d'emploi #OE-01-2017 pour le poste de technicien en génie civil;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Francis Decoeur-Lefebvre au poste de *technicien en génie civil* pour le Service des travaux publics, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs.
(Poste budgétaire 02-320-00-141)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0106

**2.6. OFFRE D'EMPLOI #OE-02-2017 - POSTE: TECHNICIEN EN INFORMATIQUE -
AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU la procédure d'offre d'emploi #OE-02-2017 pour le poste de technicien en informatique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de madame Nancy Corriveau, directrice générale, et monsieur Jacques Lemieux, conseiller à la direction générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Jean-Philippe Caron au poste de *technicien en informatique* pour le Service de la direction générale, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 2, selon l'article 5.02 de la Convention collective du Syndicat des salariés, cols blancs.
(Poste budgétaire 02-130-00-141)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

17-03-0107

**3.1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT #V467-69-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS
(MODIFICATION ZONE MIX-7)**

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-69-17 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

17-03-0108

**3.2. ADOPTION DU SECOND PROJET MODIFIÉ - RÈGLEMENT #V467-69-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS
(MODIFICATION ZONE MIX-7)**

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-69-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le second projet de règlement numéro V 467-69-17 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Modification zone MIX-7*), soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0109

**3.3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT #V467-70-17
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS
(MODIFICATION ZONE MIX-4)**

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-70-17 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

17-03-0110

3.4. ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT #V467-70-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #V467-07 ET SES AMENDEMENTS (MODIFICATION ZONE MIX-4)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-70-17;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

que le second projet de règlement numéro V 467-70-17 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Modification zone MIX-7*), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0111

3.5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #V507-5-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère Marie-Dominique Fortin qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial).

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

17-03-0112

3.6. ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT #V507-5-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES #V507-09 ET SES AMENDEMENTS (PROJET INTÉGRÉ COMMERCIAL)

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017 en référence au règlement portant le numéro V 507-5-17 ;

ATTENDU la dispense de lecture du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le projet de règlement portant le numéro V 507-5-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 et ses amendements (Projet intégré commercial), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le mardi, 18 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0113

3.7. ACQUISITION DE VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE - LOTS 3 847 909 ET 3 848 189 (ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES)

ATTENDU que l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU que certains lots constituent une partie d'emprise de voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur ces immeubles durant cette période;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'approuver l'acquisition des lots suivants du cadastre du Québec :

- 1) Lot: 3 848 189
Matricule: 9613-47-6524-0-000-0000
Propriétaire: 2526-3831 Québec Inc. (Les Terres du Soleil Inc.)
Description: le long du rang Saint-Paul, entre le parc Rosaire-Denault et la rue Catherine (lit du cours d'eau, rivière Saint-Pierre)
- 2) Lot 3 847 909
Matricule: 9513-48-2193-0-000-0000
Propriétaire: Les Immeubles Chenail et Boyer Inc.
Description: Passerelle reliant la rue des Saules au parc Gérard-Régner

que la greffière publie les avis publics conformément à la Loi en vue de donner effet à la présente décision.
(Poste budgétaire 02-140-00-341 – Dépense financée à même le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0114

3.8. INSTALLATION DE 2 BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - DÉCRET DE TRAVAUX

ATTENDU que la préservation de l'environnement est une préoccupation très importante chez les citoyens, tel que soulevé lors de la démarche *ImaginAction*;

ATTENDU la présence de plus en plus grande de véhicules électriques sur nos routes;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place deux (2) bornes électriques;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi d'adhérer au Circuit électrique;

ATTENDU que des ententes doivent être signées avec Hydro-Québec et le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de l'acquisition de bornes de recharges et d'adhésion au réseau du Circuit électrique;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Agrandir le rayonnement de notre milieu;
- Offrir des infrastructures de qualité;
- Préserver nos ressources naturelles; et
- Réduire notre consommation;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

de décréter les travaux en régie interne et d'autoriser la dépense au montant de 20 000 \$, taxes en sus, pour l'installation de deux (2) bornes électriques de type SmarTWO devant le centre communautaire et d'adhérer au Circuit électrique, le tout selon le montage financier suivant:

- Acquisition des bornes: 10 000 \$
- Installation: 10 000 \$

(Poste budgétaire: 23-040-09-721, projet 17-03 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0115

3.9. ADHÉSION AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE ET ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - ENTENTES AVEC HYDRO-QUÉBEC ET LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU qu'Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités pour favoriser l'autonomie desdits véhicules;

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la Ville de Saint-Rémi désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

ATTENDU que pour sa participation au Circuit électrique d'Hydro-Québec, la Ville de Saint-Rémi doit conclure une entente avec Hydro-Québec qui devra notamment prévoir qu'elle est responsable de:

- l'acquisition des bornes de recharge publiques;
- l'installation, sur son territoire, des bornes de recharge;
- tous les coûts découlant de sa participation au Circuit électrique d'Hydro-Québec;
- la négociation du respect des ententes qu'elle pourrait conclure avec les fournisseurs de service de recharge public ou de bornes de recharge;

ATTENDU l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Agrandir le rayonnement de notre milieu;
- Offrir des infrastructures de qualité;
- Préserver nos ressources naturelles; et
- Réduire notre consommation;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, par le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi les ententes suivantes:

- Avec Hydro-Québec: une Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Avec le Ministre de l'énergie et des ressources naturelles: une Entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

(Poste budgétaire: 23-040-09-721, projet 17-03 - Dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DES FINANCES

17-03-0116

**4.1. APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES -
FÉVRIER 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2017 au montant de 607 069.74 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en février 2017 totalisant 401 067.46 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DU GREFFE

17-03-0117

**5.1. DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC (ARTICLE 32 DE
LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT) - TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE
ROCH-LÉCUYER (LOTS 5 592 057, 5 592 058 ET 5 627 385) - APPUI**

ATTENDU qu'afin de répondre aux exigences gouvernementales liées à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, Location D'Angelo Inc. désire obtenir un certificat d'autorisation ainsi que les autorisations nécessaires pour effectuer un branchement temporaire de son terrain, situé sur la rue Roch Lécuyer (lots 5 592 057, 5 502 058 et 5 627 385), au réseau municipal d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU la recommandation de madame Diane Soucy, greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'informer le MDDELCC que la Ville de Saint-Rémi ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation - article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* - du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en référence à la demande de Location D'Angelo Inc. pour effectuer un branchement temporaire de son terrain, situé sur la rue Roch Lécuyer (lots 5 592 057, 5 502 058 et 5 627 385), au réseau municipal d'aqueduc et d'égout;

d'informer Location D'Angelo Inc. qu'une demande devra être adressée à la Ville de Saint-Rémi, suite à l'autorisation du MDDELCC, pour l'obtention d'un permis de raccordement avant d'effectuer ledit branchement temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0118

5.2. DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC (ARTICLES 22 ET 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT) - 400, BOULEVARD SAINT-RÉMI - APPUI

ATTENDU qu'afin de répondre aux exigences gouvernementales concernant la gestion des eaux usées et pour élargir les activités de son centre de camionnage, monsieur Benny D'Angelo désire obtenir les certificats d'autorisation auprès du MDDELCC selon les articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que les autorisations nécessaires afin de réaliser les projets suivants situés au 400, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi :

- Branchement au réseau municipal d'aqueduc;
- Mise en place des systèmes de distribution d'eau potable et collecte des eaux usées et pluviales;
- Ajout d'activités de concassage, de tamisage, d'entreposage en vrac;
- Autres activités reliées au centre de camionnage (station-service et lave-camion); et
- Mise en place d'un talus et verdure;

ATTENDU la recommandation de madame Diane Soucy, greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'informer le MDDELCC que la Ville de Saint-rémi ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation - **article 32** de la Loi sur la qualité de l'environnement - du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en référence à la demande de monsieur Benny D'Angelo pour brancher son terrain du 400, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi au réseau municipal d'aqueduc;

d'informer le MDDELCC que la Ville de Saint-rémi ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation - **article 22** de la *Loi sur la qualité de l'environnement* - du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en référence à la demande de monsieur Benny D'Angelo pour brancher son terrain du 400, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi au réseau municipal d'aqueduc, conditionnellement au respect des conditions suivantes quant *aux nouveaux usages* sur ledit terrain:

- L'usage *Entreposage de matériaux en vrac*, – pierre, sable, béton, terre, au tamisage, concassage est uniquement autorisé dans la zone I-6. (soit en arrière lot);
- L'usage *Station d'essence avec ou sans lave-auto* est autorisé uniquement dans la zone I-3; et
- Les usages prévus ne devront pas dépasser les zones les autorisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DES LOISIRS

17-03-0119

6.1. PROGRAMME D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER - ANNÉE 2017 - MANDAT À MULTI-SURFACES F. GIGUÈRE INC.

ATTENDU une offre de services de la compagnie Multi-Surfaces F. Giguère Inc. pour un programme d'entretien des terrains de soccer pour l'année 2017 au coût de 18 426 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs, de mandater ladite firme pour le programme d'entretien, en plus d'ajouter de la tourbe à l'automne pour un montant ne dépassant pas 24 999.99 \$, taxes incluses;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

de mandater la compagnie Multi-Surfaces F. Giguère Inc. pour un programme d'entretien des terrains de soccer pour l'année 2017 et pour la pose de tourbe à l'automne pour un coût ne dépassant pas 24 999.99 \$, taxes incluses, conformément à l'article 6.2 de la Politique d'achats de la Ville de Saint-Rémi.

(Poste budgétaire 02-701-52-529 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0120

6.2. FIESTA DES CULTURES 2017 - CONTRAT DE LOCATION DES KIOSQUES - MISE À JOUR DE LA TARIFICATION - APPROBATION

ATTENDU la tenue de la Fiesta des Cultures les 18, 19 et 20 août 2017;

ATTENDU qu'il y aura deux types de kiosques lors de la Fiesta des Cultures, soit des kiosques de commerçants/artisans et des kiosques de restaurants;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi conserve les mêmes tarifs de location des kiosques que ceux de 2016; en ajoutant un coût de 200 \$ pour le permis de vente de boissons douces;

ATTENDU un rabais de 25% sur les locations des kiosques aux commerçants résidents de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'approuver la tarification du contrat de location des kiosques ci-dessous lors de la Fiesta des Cultures 2017 se détaillant comme suit :

Description	Prix régulier (taxes incluses) 2017	Prix de dernière minute (taxes incluses) 2017 *
Kiosque pour commerçant et artisan (10' X 10') (tente 10' X 10', plancher, éclairage)	400 \$	500 \$
Permis de vente de boissons douces (eau, jus, boissons gazeuses). Le tarif s'ajoute au prix de location de kiosque pour commerçant et artisan. Le tarif de vente exigé est de 2.50 \$ par format variant entre 310 et 500ml.	200 \$	300 \$
Kiosque pour restaurant <ul style="list-style-type: none"> • électricité éclairage • connexion à l'eau chaude • évier et robinet mélangeur 	1 200 \$	1 500 \$
Table	30 \$	40 \$
Chaise	10 \$	15 \$
Électricité	50 \$	75 \$
Des frais de 75 \$ seront appliqués pour toute prise supplémentaire ajoutée le jour même de l'événement.		
Rabais de 25 % pour les résidents de Saint-Rémi		

* Le prix de dernière minute s'applique aux locations faites après le 1^{er} août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0121

6.3. TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LOISIR - SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2017 - APPROBATION

ATTENDU la présentation de la tarification des activités du Service des loisirs pour la session *Printemps-été 2017*;

ATTENDU que lesdites activités paraîtront dans une programmation régionale regroupant dix municipalités;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la municipalité encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens; et
- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'approuver la tarification des activités du Service des loisirs pour la session *Printemps-été 2017*, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0122

6.4. CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2017 - TARIFICATION - APPROBATION

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver la tarification et les modalités d'inscription au Camp de jour qui se tiendra du 26 juin au 18 août 2017;

ATTENDU la recommandation du Comité-loisir et de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser la tenue du Camp de jour du 26 juin au 18 août 2017;

d'autoriser la tarification suivante :

Tarification du Camp de jour 2017			
Description	Camp de jour (Tarifs préférentiels)	Camp de jour (Tarifs après le 19 mai)	Service d'accueil prolongé (SAP)
Semaines 1 à 8 (5 jours)	65 \$ / semaine	75 \$ / semaine	20 \$ / semaine
Forfait 8 semaines	465 \$	505 \$	135 \$
Non résidents	50% supplémentaire	50% supplémentaire	50% supplémentaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0123

6.5. CAMP DE JOUR - POSTE CADRE CONTRACTUEL SAISONNIER: SUPERVISEUR - AFFECTATION DE 2 ÉTUDIANTS DÉJÀ À L'EMPLOI DE LA VILLE

ATTENDU que le Service des loisirs offre un programme de Camp de jour, celui-ci devant se doter de deux (2) *postes contractuels saisonniers de superviseur de Camp de jour*, soit un pour le volet animation et l'autre pour les volets service d'accueil prolongé et accompagnement;

ATTENDU que les salaires sont autofinancés à même les inscriptions au Camp de jour;

ATTENDU que monsieur Jonathan Benoit a été sélectionné pour le poste de *superviseur du volet animation*; et que madame Valérie Marcoux St-Onge prolongera son mandat de *superviseur des volets service d'accueil prolongé et accompagnement* avec un ajustement salarial de 0.25 \$ de l'heure pour sa deuxième année audit poste;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Jonathan Benoit au poste *cadre contractuel saisonnier de superviseur de Camp de jour - volet animation* pour l'été 2017 au taux horaire de 15 \$;

d'autoriser le prolongement de l'engagement de madame Valérie Marcoux St-Onge au poste *cadre contractuel saisonnier de Superviseur de Camp de jour - volets service d'accueil prolongé et accompagnement* pour l'été 2017 au taux horaire de 15.25 \$;

que lesdits postes ne soient pas régis par la Politique de travail du personnel cadre.

d'autoriser la directrice du Service des loisirs, en cas d'absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi, une convention d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0124

6.6. APPEL #AO-03-2017 - FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN - CENTRE COMMUNAUTAIRE - PARC DANS LE SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI - ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par invitation (appel d'offres #AO-03-2017) pour la fourniture de mobilier urbain pour le centre communautaire et le parc dans le *Secteur Les Jardins Saint-Rémi* auprès des compagnies suivantes: Plastiques Cascades – Re-Plast, une division de Cascades Canada Inc.; Tessier Récréo-Parc Inc.; Équiparc; Le Groupe Simexco; et Atmosphere, Mobilier d'espaces publics;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit:

- Tessier Récréo-Parc Inc.:
pour un total de 36 519 \$, taxes en sus;
- Équiparc:
pour un total de 45 155 \$, taxes en sus;

ATTENDU l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la municipalité;

ATTENDU la recommandation de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion; et madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant et dans le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat #AO-03-2017 à la compagnie Tessier Récréo-Parc Inc. au montant de 36 519 \$, taxes en sus (41 987.72 \$, taxes incluses), pour la fourniture de mobilier urbain pour le centre communautaire et le parc dans le *Secteur Les Jardins Saint-Rémi*, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

(Centre communautaire: Poste budgétaire 23-080-02-725 - projet 17-02 - Dépense financée par le budget courant - immobilisations)

(Parc *Secteur Les Jardins Saint-Rémi*: Poste budgétaire 23-080-07-721 - projet 16-31 - Dépense financée par le surplus accumulé - immobilisations)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0125

6.7. CONTRIBUTION MUNICIPALE – INSCRIPTION AU SOCCER DES ENFANTS - APPROBATION

ATTENDU les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Axer nos décisions en considérant chaque groupe d'âge; et
- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

ATTENDU les nombreux changements au niveau de l'administration du Club de soccer du Roussillon (CSR) depuis le mois de janvier 2017 et que la Ville de Saint-Rémi n'a toujours pas signé d'entente avec ladite association;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi est en mesure d'organiser la ligne de micro-soccer à l'interne pour les enfants de 4 à 7 ans, étant le plus gros bassin de joueurs;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs, et du Comité des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'organisation de la ligue de micro-soccer à l'interne pour les enfants de 4 à 7 ans;

d'approuver la tarification suivante:

Catégories U4 et U5: 55 \$ pour les résidents / 82.50 \$ pour les non-résidents;
Catégories U6 et U7: 62.50 \$ pour les résidents / 93.75 \$ pour les non-résidents.

qu'un remboursement de 50% soit offert aux résidents de Saint-Rémi pour leur inscription au soccer dans les catégories U8 à U16 dans une autre municipalité sur présentation de leur reçu d'inscription et de leur preuve de résidence.
(Poste budgétaire 02-701-20-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0126

6.8. CHANGEMENT DE LOCAUX – CLUB OPTIMISTE ST-RÉMI INC. ET APPRENDRE EN COEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE DE NOUVEAUX BAUX

ATTENDU l'autorisation de signature de baux de location avec les locataires permanents du centre communautaire (résolution #16-12-0468);

ATTENDU que suite à la signature desdits baux, l'organisme Apprendre en coeur et Club Optimiste de St-Rémi Inc. désirent modifier leurs besoins de location de locaux;

ATTENDU que le Club Optimiste de St-Rémi Inc. désire déménager de l'étage au rez-de-chaussée et ainsi louer la salle Mercure aux mêmes termes et conditions prévus au bail de location présentement en vigueur;

ATTENDU que l'organisme Apprendre en coeur désire occuper le local du Club Optimiste en plus de son local aux mêmes termes et conditions prévus au bail de location présentement en vigueur;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi un nouveau bail de location avec l'organisme Apprendre en coeur; et le Club Optimiste de St-Rémi Inc.;

d'informer lesdits organismes qu'ils doivent rapatrier l'ensemble de leur matériel à l'intérieur de leurs locaux loués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0127

6.9. ACTIVITÉS DE LOISIR - TARIFS DE RÉSIDENT POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que les employés municipaux de la Ville de Saint-Rémi bénéficient des tarifs *résident* lors de leurs inscriptions aux activités du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

17-03-0128

7.1. MARCHÉ MOBILE LA CARAVANE DES CULTURES - AUTORISATION

ATTENDU que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction durant la saison estivale 2017 pour une troisième année; plus spécifiquement dans le stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons, sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, les samedis de 12h30 à 15h30 (heures de ventes: de 13h à 15h) à compter de la semaine du 22 mai jusqu'au début du mois d'octobre 2017 ;

ATTENDU l'autorisation en date du 8 mars 2017 de ladite Caisse pour l'utilisation de son stationnement;

ATTENDU que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU l'adoption de la *Vision stratégique 2015-2017* de la Ville de Saint-Rémi par le conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations et les entreprises pour le développement de son plein potentiel économique; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la *Vision stratégique* dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens; et
- Développer notre milieu dans le respect de l'agriculture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, plus précisément au stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons, pour la période estivale 2017, les samedis de 12h30 à 15h30 (heures de ventes: de 13h à 15h) à compter de la semaine du 22 mai jusqu'au début du mois d'octobre 2017;

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Martin Lessard, sergent responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

17-03-0129

9.1. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - SURVEILLANCE À TEMPS PLEIN - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance à temps plein en référence au projet de *réfection de chaussées, trottoirs et bordures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0130

9.2. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES, TROTTOIRS ET BORDURES

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de laboratoire en référence au projet de *réfection de chaussées, trottoirs et bordures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0131

9.3. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - SURVEILLANCE À TEMPS PLEIN - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE POUPART

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance à temps plein en référence au projet de *réfection de la rue Poupart*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0132

9.4. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE POUPART

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de laboratoire en référence au projet de *réfection de la rue Poupart*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0133

9.5. APPEL D'OFFRES #AO-13-2015 - ENTRETIEN ET TONTE DE GAZON POUR LES PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS SPORTIFS - OPTION DE PROLONGATION POUR 2017 - AUTORISATION

ATTENDU que le contrat # AO-13-2015 pour l'entretien et la tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs - Année 2015 avec option de prolongation pour 2016 et 2017 a été adjugé à la compagnie Les Entreprises Mr. J3C Inc. (résolution # 15-04-0144);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'autoriser la prolongation du contrat #AO-13-2015 pour l'année 2017 auprès de la compagnie Les Entreprises Mr. J3C Inc. au montant de 31 974.80 \$, taxes en sus (36 763.03 \$, taxes incluses), pour l'entretien et la tonte de gazon pour les parcs, espaces verts et terrains sportifs;

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et à la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 02-701-53-419 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0134

9.6. APPEL D'OFFRES #AO-14-2015 - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - OPTION DE PROLONGATION POUR 2017 - AUTORISATION

ATTENDU que le contrat #AO-14-2015 pour le marquage de la chaussée - Année 2015 avec option de prolongation pour 2016 et 2017 a été adjugé à la compagnie Marquage Signalisation Inc. (résolution #15-04-0145);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser la prolongation du contrat #AO-14-2015 pour l'année 2017 auprès de la compagnie Marquage Signalisation Inc. au montant de 24 362.70 \$, taxes en sus (28 011.02 \$, taxes incluses), pour le marquage de chaussée;

d'informer ladite compagnie que l'octroi du contrat sera valide suite à la réception du contrat signé par les parties et à la réception des documents demandés dans l'appel d'offres.

(Poste budgétaire 02-355-00-529 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-03-0135

10.1. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL - ACQUISITION D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION

Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence au point 10.1 sous la rubrique 10 de l'ordre du jour; car il est pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi. Il mentionne qu'il n'a participé aux délibérations lors des caucus. Il ne participe pas aux délibérations.

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Saint-Michel de se joindre à la Ville de Saint-Rémi pour l'acquisition d'outils de désincarcération;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres regroupé avec la municipalité de Saint-Michel pour l'acquisition d'outils de désincarcération pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

17-03-0136

11.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE PORTANT SUR DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS EXISTANTES RELATIVES À L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINT-RÉMI

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller François Turcot qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi.

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

17-03-0137

12.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 29, RUE SAINT-VIATEUR (LOT 4 976 132) - IMPLANTATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 29, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi (lot 4 976 132);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la demande consistent à permettre, à l'emplacement du 29, rue Saint-Viateur (27 au 49, rue Saint-Viateur), l'aménagement d'une case de stationnement supplémentaire donnant sur la rue Sainte-Famille; alors que le règlement #V 467-07 et ses amendements ne permettent pas, pour les bâtiments d'usage H-4, d'avoir des stationnements avec manoeuvre dans la voie publique (chapitre 6, art. 3.2, paragraphe e));

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 17-02-2944);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 24 février 2017;

ATTENDU la recommandation défavorable de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence à l'emplacement du 29, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi (lot 4 976 132), et permette l'aménagement d'une case de stationnement supplémentaire en cour avant secondaire avec des manoeuvres de stationnement dans la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0138

12.2. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ - 1497, RANG SAINT-ANTOINE (LOT 3 846 854) - APPUI

ATTENDU que madame Véronique Blouin et monsieur Christian Beaulieu sont tous deux propriétaires du lot connu comme étant le lot 3 846 854 du cadastre du Québec ayant une superficie de 4 998,7 mètres carrés, lot sur lequel se trouve sis la résidence familiale, portant le numéro civique 1497, rang Saint-Antoine à Saint-Rémi;

ATTENDU que les deux demandeurs ont acquis cet emplacement, pour une plus grande étendue, étant initialement une partie du lot 100 du cadastre de la paroisse de Saint-Rémi et ce, pour une superficie de 4 998,7 mètres carrés, le tout par acte notarié devant Me Daniel Bisailon, notaire, le 1^{er} août 2002 ;

ATTENDU qu'antérieurement, une résidence se trouvait érigée sur les lieux et qu'elle bénéficiait au 9 novembre 1978 d'un droit acquis résidentiel pour toute la superficie ainsi acquise, à savoir 4 998,7 mètres carrés conformément aux articles 101 à 103 de la LPTAA;

ATTENDU par ailleurs, qu'une superficie supplémentaire a fait l'objet d'une autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture, morcellement et aliénation en date du 26 septembre 1995 dans le cadre du dossier CPTAQ 223972, octroyant un périmètre supplémentaire de 793,3 mètres carrés, de façon à y incorporer tous les accessoires et équipements résidentiels afin de rendre le tout conforme tant pour la résidence que pour l'établissement commercial du propriétaire de l'époque, monsieur Roger Benoit;

ATTENDU que sur une partie du lot 3 846 854 se trouve actuellement un établissement, à savoir, un atelier de réparation de machineries ;

ATTENDU que pour rendre les usages conformes à la réglementation municipale de Saint-Rémi, deux subdivisions distinctes ont été déposées, l'une portant le numéro 5 991 353 ayant une superficie de 2 370,2 mètres carrés à vocation résidentielle et une seconde soit, le lot 5 991 354 d'une superficie de 3 421,8 mètres carrés où se trouve l'établissement d'atelier de réparation de machineries ;

ATTENDU qu'il s'agit plus spécifiquement d'un projet de subdivisions préparé par l'arpenteur-géomètre madame Louise Rivard, daté du 3 octobre 2016 et portant le numéro 18 505 de ses minutes ;

ATTENDU qu'en procédant à cette scission du lot 3 846 854, du fait de l'adoption du règlement sur les usages conditionnels en date du 20 février 2017, l'usage commercial effectué sur le lot 5 991 354 deviendra conforme à la réglementation municipale après autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU qu'un préavis d'ordonnance a été émis en date du 9 avril 2014 dans le cadre du dossier CPTAQ 379846, constatant le droit acquis résidentiel sur le lot 3 846 854 et confirmant l'usage résidentiel du lot 5 637 130 ;

ATTENDU que l'usage commercial effectué actuellement sur le lot 3 846 854 est antérieur à l'entrée en vigueur de l'article 101.1 de la LPTAA, soit le 20 juin 2001 ;

ATTENDU que sur une superficie de droit acquis, il serait nécessaire, selon la LPTAA, d'obtenir une autorisation de la CPTAQ pour confirmer la légalité et la validité de l'usage commercial actuellement en place ;

ATTENDU que dans le cadre de l'autorisation recherchée, il ne s'ajoutera aucun bâtiment ou superficie à vocation commerciale du fait que l'autorisation recherchée vise à régulariser ce qui est déjà en place;

ATTENDU que la demande d'autorisation ne comporte aucune aliénation ;

ATTENDU que des activités commerciales existaient déjà sur la partie du lot 100 du cadastre de la paroisse de Saint-Rémi qui est devenu le lot 3 846 854 du cadastre du Québec ;

ATTENDU que, de ce fait, de l'usage étant antérieur au 20 juin 2001, le potentiel agricole est inexistant ;

ATTENDU que l'emplacement commercial se rattache à l'emplacement résidentiel, compte tenu des circonstances particulières à la demande;

ATTENDU que l'autorisation recherchée ne portera pas atteinte à l'homogénéité du milieu du fait de l'antériorité de l'usage commercial et du droit acquis qui en découle;

ATTENDU qu'il ne se trouve pas d'autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la spécificité de la demande à la lumière du contexte ;

ATTENDU que l'utilisation recherchée permet, entre autres, d'accommoder les entreprises agricoles des agriculteurs du milieu qui peuvent circuler en toute sécurité le long du rang Saint-Antoine pour confier aux demandeurs leurs machineries et outillages à des fins agricoles ;

ATTENDU qu'il s'agit, entre autres, d'un service complémentaire à l'agriculture et à l'exploitation agroalimentaire propre à cette portion du territoire de la municipalité;

ATTENDU que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

de recommander à la Commission de protection du territoire du Québec d'autoriser l'utilisation à des fins commerciales d'atelier de réparation de machineries du lot 3 846 854 du cadastre du Québec, représenté, pour fins de commodité, comme étant le lot 5 991 354 du cadastre du Québec, pour une superficie de 3 421,8 mètres carrés, le tout tel que plus amplement indiqué sur le plan projet de lotissement préparé par madame Louise Rivard, arpenteur-géomètre, daté du 3 octobre 2016 et portant le numéro 18 505 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-0139

12.3. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT #V644-2016-00 RELATIF AUX VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES (DÉSINFECTION UV)

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-François Daoust qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente amendement le règlement #V644-2016-00 relatif aux vidanges des fosses septiques (Désinfection UV).

Le conseil municipal accepte la demande de dispense de lecture du règlement présentée en même temps que l'avis de motion.

17-03-0140

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse fait un suivi des questions du public de la séance ordinaire du 20 février 2017.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

17-03-0141

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 20 MARS 2017
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 mars 2017.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 mars 2017.

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière**